

CONDITIONS GENERALES DU CLUB ACTIONNAIRES

Mises en ligne le 26/07/2018

1 – OBJET

La société Olympique Lyonnais Groupe (« Eagle Football Group ») a mis en place un Club Actionnaires, afin de renforcer les relations entre Eagle Football Group et ses actionnaires, en particulier en les tenant informés de l'actualité du Groupe et en leur proposant sous certaines conditions des avantages liés à l'activité du Groupe.

Les présentes ont pour objet de définir les conditions générales d'utilisation du Club Actionnaires. En acceptant de souscrire au Club Actionnaires, le membre accepte entièrement et sans réserve les présentes conditions générales.

2 – ADHESION AU CLUB ACTIONNAIRES

L'adhésion au Club Actionnaires est ouverte à toute personne physique majeure ou au représentant d'une personne morale détentrice d'une action ou d'une OSRANE Eagle Football Group. Un seul représentant de la personne morale pourra adhérer au Club Actionnaires. Elle est gratuite et se fait uniquement par Internet sur le site accessible sur <https://club-actionnaires.eaglefootballgroup.com>. L'adhérent, s'il ne dispose pas d'un compte OL, doit préalablement créer un puis compléter les informations requises sur le formulaire d'adhésion au club actionnaire et fournir une attestation de détention de moins de quinze jours.

Une fois le formulaire complété et la demande d'adhésion validée par le service en charge des relations investisseurs dans les meilleurs délais, l'espace actionnaire est actif et permet au membre de bénéficier des avantages du Club Actionnaires.

L'adhésion est valable tant que le membre du Club satisfait aux conditions d'adhésion et n'a pas demandé sa radiation. Lorsque le membre ne satisfait plus aux conditions du Club des actionnaires, ou s'il souhaite renoncer à son adhésion, il s'engage à en informer Eagle Football Group dans les meilleurs délais. Il perd alors automatiquement sa qualité de membre du Club des actionnaires ainsi que le bénéfice des services et avantages qui y sont liés.

Eagle Football Group se réserve le droit de résilier à tout moment l'adhésion au Club des actionnaires en cas de non-respect des conditions d'adhésion. Conformément à ses statuts, Eagle Football Group procède de manière régulière à une demande d'identification de ses actionnaires et des titulaires d'OSRANE et de fait, peut procéder à la radiation d'un membre qui ne serait plus actionnaire ou titulaire d'OSRANE.

La décision d'exclusion est du seul ressort d'Eagle Football Group et ne donnera lieu à aucune indemnisation de quelque nature que ce soit.

3 – AVANTAGES DU CLUB ACTIONNAIRES

Le Club Actionnaires permet à l'Adhérent de bénéficier de services et d'avantages dédiés, personnels et incessibles, dont la liste et les conditions applicables, définis par Eagle Football Group, figurent sur le Site et est mise à jour régulièrement. Ces avantages et services sont définis en fonction du nombre d'actions ou d'OSRANE détenues. Les seuils sont déterminés par la Société, qui peut les adapter à discrétion. L'adhérent peut y souscrire dans la limite des stocks disponibles. Aucune modification, suppression, ou indisponibilité d'un avantage du Club Actionnaires ne donnera droit à une indemnisation du membre du Club.

4 – MODIFICATION ET ARRET DU CLUB ACTIONNAIRES

L'Eagle Football Group se réserve le droit de faire évoluer les conditions du Club Actionnaires et pourra modifier ou supprimer à tout moment, sous réserve d'en informer ses membres, les avantages liés au Club Actionnaires et/ou les modalités de fonctionnement dudit Club.

Les modifications et amendements apportés aux présentes Conditions Générales seront notifiés par le biais du Site dédié et/ou de tous moyens de communication utilisés dans le cadre du Club Actionnaires, notamment la Lettre aux actionnaires.

La Société peut également mettre un terme à son Club Actionnaires après en avoir préalablement informé les membres par le moyen qu'elle estimera le plus adéquat (courrier ou email, etc.).

Aucune modification ou suppression du Club Actionnaires ne donnera droit à une indemnisation du membre du Club.

5 – DONNEES PERSONNELLES

Eagle Football Group collecte et traite les données personnelles relative aux adhérents après avoir recueilli leur consentement. Elles sont nécessaires à la gestion de la relation entre les membres du Club actionnaire et Eagle Football Group.

Ces informations sont traitées par le service finances, le service marketing, le service informatique. La société Actus sera également destinataire des données.

Le traitement a pour finalité la création et la gestion du compte actionnaire OL.

Eagle Football Group conserve les données vous concernant un an après l'expiration de votre adhésion au Club Actionnaires.

L'Adhérent ne pourra pas adhérer au Club Actionnaires s'il refuse de fournir les informations sollicitées.

L'Adhérent garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes et s'engage à déclarer sur le Site tout changement d'adresse, de nom, d'email ou du nombre d'actions ou d'OSRANE détenues, ou tout autre élément d'identification pouvant être nécessaire pour la bonne exécution du Club Actionnaires. Eagle Football Group ne pourra en aucun cas être responsable en cas de non réception d'une offre ou d'un avantage par le membre du fait d'informations obsolètes ou mal renseignées.

L'Adhérent déclare avoir pris connaissance de la charte de protection des données personnelles des clients, disponible sur le Site [ici](#), dans laquelle figurent notamment les modalités d'exercice de ses droits soit auprès de notre délégué à la protection des données personnelles soit directement en se rendant sur <https://auth.OL.fr/>.

6 – RECLAMATIONS

Pour toute réclamation concernant l'octroi des avantages liés au Club Actionnaires, il convient de contacter l'Olympique Lyonnais par courrier postal à l'adresse suivante : Club actionnaires OL - 10 avenue Simone Veil – 69150 Décines-Charpieu ou par mail à l'adresse dédiée. La réclamation doit impérativement intervenir, dans tous les cas, dans un délai de 1 mois à compter de la demande de l'avantage.

7 – DROIT APPLICABLE / LITIGE

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes qui ne pourra être réglé à l'amiable, relèvera de la compétence des tribunaux de Lyon.